

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale (1939 - 1945) l'Europe est en ruines. Au Luxembourg les villages de l'Oesling, de la Sûre et de la Moselle sont ravagés. Alors que la Première Guerre mondiale (1914 - 1918) a coûté la vie à 10 millions de morts, la Deuxième cause la mort de 55 millions. Quel serait le nombre des victimes d'une 3e Guerre mondiale qui serait, sans doute, une guerre atomique? Si l'Europe voulait survivre, il lui fallait faire une paix durable.

Par quelle voie unir les Européens? Deux voies s'offrent, celle de l'économie et celle de la politique. Quelles doivent être les frontières d'une Europe unie? Quels sont les pays qui pourront en faire partie? A cette dernière question ce sont les événements qui apportent la réponse: la guerre froide (à partir de 1947) coupe l'Europe en deux par le rideau de fer. Seuls les pays de l'Europe occidentale pourront participer à l'unification de l'Europe. Le voudront-ils tous?

Ouverture du marché commun du charbon (février 1953)



Tentatives peu convaincantes

En 1947, les Etats-Unis lancent un plan d'aide à l'Europe (Plan Marshall). Sous l'impulsion américaine 16 pays de l'Europe occidentale forment en 1948 l'OECE (*Organisation Européenne de Coopération Economique*). Un an plus tard 15 pays se réunissent pour créer une organisation politique, le *Conseil de l'Europe* avec siège à Strasbourg.

Face à l'Union Soviétique 5 pays (la France, la Grande-Bretagne et les 3 pays

du Bénélux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) concluent en 1948 une alliance militaire (*Pacte de Bruxelles ou Union occidentale*) qui mène tout droit au Pacte atlantique (1949) qui réunit 8 pays européens aux Etats-Unis et au Canada.

En 1949, l'unité européenne semble en marche sur le plan économique, politique et militaire. Mais l'OECE et le *Conseil de l'Europe* fonctionnent sur le mode *intergouvernemental*: chaque Etat-

membre garde toute sa souveraineté, ce qui veut dire que les décisions sont prises à l'unanimité. Chaque Etat dispose donc d'un droit de veto. Les deux organisations ne comportent donc aucune *intégration* (transfert d'une partie plus ou moins grande de la souveraineté à un organe *supranational*). Le Pacte atlantique comprend à travers la NATO (*North Atlantic Treaty Organization*) une certaine intégration, mais celle-ci est placée sous commandement américain. La NATO est plus une organisation atlantique qu'euro-péenne.



Jean Monnet et Robert Schuman à Luxembourg

Quelle est la situation de l'Europe au début de 1950? Les Etats de l'Europe occidentale commencent à coopérer entre eux mais toujours dans un cadre national.

La situation en 1950

C'est à ce moment-là qu'interviennent deux personnalités françaises, Jean Monnet (1888 - 1978), Commissaire Général au Plan de modernisation et d'équipement de la France, et Robert Schuman (1886 - 1963), ministre des Affaires étrangères.

Jean Monnet pense que seule une intégration des Etats peut assurer à l'Europe une paix durable. Pour y arriver il faut commencer par rapprocher la France

et l'Allemagne qui se sont fait trois fois la guerre (1870, 1914 et 1939). A la suite de la guerre froide (1947) l'Allemagne est coupée en deux: à l'Ouest la République Fédérale d'Allemagne (RFA), à l'Est la République Démocratique Allemande (RDA). Monnet veut rattacher la RFA à l'Europe occidentale et l'empêcher de dériver vers l'Est (en cherchant la réconciliation par un rapprochement avec l'Union soviétique). Il faut donc créer une nouvelle organisation, cette fois-ci de nature supranationale.

L'Europe, une construction permanente

La déclaration du 9 mai 1950 avait dit: «L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes - créant d'abord une solidarité de fait».



Timbre édité par les Postes pour commémorer le 50e anniversaire des débuts de l'Europe

Parallèlement aux élargissements les Communautés européennes essayent d'approfondir l'intégration par une série de nouveaux traités. L'Acte unique européen (1985), négocié sous présidence luxembourgeoise, se propose d'achever le grand marché intérieur. Le traité de Maastricht (1992) crée l'Union Européenne en la plaçant sur trois piliers qui portent:

La construction européenne est, en effet, une création continue qui avance un peu à la manière de la procession d'Echternach: trois pas en avant, deux pas en arrière! La tentative de créer en 1954 une *Communauté Européenne de Défense* échoue, car elle aurait entraîné une union politique pour laquelle les Européens n'étaient pas prêts et ne le sont toujours pas. Par contre, ils réussissent à créer en 1957 une *Communauté Economique Européenne* (CEE, traité de Rome).

- le premier, les Communautés européennes, c'est-à-dire les éléments communautaires auxquels s'ajoute l'Union Monétaire (Euro) (à partir de 1999);
- le deuxième, une *Politique Etrangère et de Sécurité Commune* (PESC);
- le troisième, une approche commune des affaires de police et de justice (Europol). A noter que les 2e et 3e piliers sont du domaine de la coopération intergouvernementale. Le *traité d'Amsterdam* (1997) n'apporte que des corrections mineures et met en évidence les divergences entre les Quinze.

En 1972, les Communautés s'élargissent pour la première fois (Grande-Bretagne, Irlande, Danemark). Des élargissements successifs (1981 la Grèce; 1985 l'Espagne et le Portugal; 1995 l'Autriche, la Finlande et la Suède) mènent à l'Europe des Quinze. A la suite de la fin de la guerre froide (1989) des négociations d'adhésion vont s'ouvrir avec une douzaine d'Etats de l'Europe centrale et du bassin oriental de la Méditerranée.



18 avril 1951 - La signature du traité de Paris

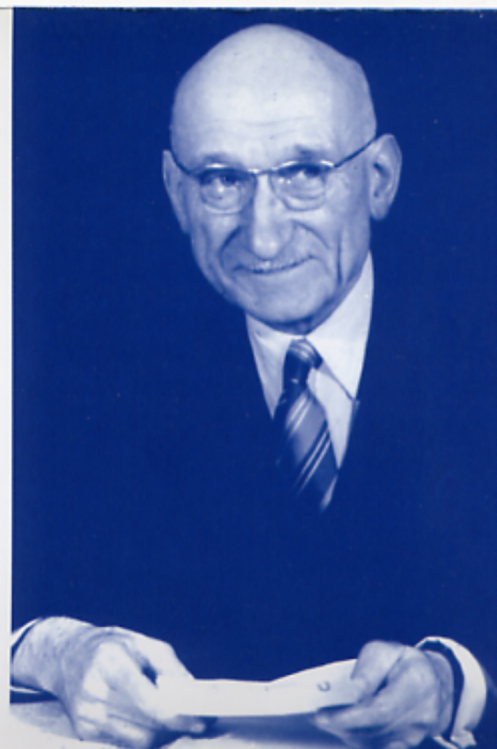
Par les *accords de Schengen* (1985) les cinq Etats (l'Allemagne, la France, le Bénélux) s'engagent à supprimer les contrôles aux frontières communes. Comme cette disposition touche à un point sensible de la souveraineté nationale, l'application de l'accord est retardée jusqu'en 1995/96. Tous les pays membres de l'Union européenne - Grande-Bretagne et Irlande exceptées - ont signé l'accord de *Schengen* et même deux pays qui ne font pas partie de l'Union Européenne (la Norvège et l'Islande). *Schengen* se situe en dehors de l'Union Européenne et fonctionne sur le mode intergouvernemental.

Quel bilan?

Cinquante ans de cheminement vers l'Europe! Le mot implique une avance lente et progressive. On serait tenté de recourir à l'image de la bouteille. Selon les dispositions d'esprit de l'observateur, elle est à moitié pleine ou à moitié vide. A moitié pleine, parce que la plupart des pays de l'Europe occidentale ont rejoint l'Union Européenne lancée le 9 mai 1950 par l'appel de Robert Schuman. Les Etats ont transféré une partie importante de leur souveraineté à

un organe commun supranational. La longue file d'attente des Etats de l'Europe centrale qui veulent entrer dans l'Union est une preuve de sa réussite. A moitié vide, parce que le domaine de la politique (affaires étrangères et sécurité) est resté en dehors de la compétence communautaire. Les Etats-nations ont cédé du terrain sur le plan économique et monétaire, mais ont bien résisté sur celui de la politique.

Il reste que l'appel de Robert Schuman a donné un élan décisif: l'Europe est enfin sortie de l'utopie pour entrer dans les réalisations concrètes.



Le charbon et l'acier

Compte tenu de l'attachement des Etats européens à la souveraineté, il faut avancer avec prudence et par étapes. Il est préférable de commencer par la voie économique, car les Européens ne sont pas encore mûrs pour l'union politique. Jean Monnet espère cependant que l'intégration économique entraînera, tôt ou tard, l'intégration politique. Pour lui «la mise en commun des productions de charbon et d'acier... est la première étape de la Fédération européenne».

En avril 1950, Jean Monnet élabore un plan précis qui prévoit un marché commun du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne, ouvert à d'autres pays. Tous les membres accepteraient de placer leur production charbonnière et sidérurgique sous le contrôle d'une Haute Autorité commune. Pourquoi avoir choisi le charbon et l'acier? Parce que c'étaient à l'époque les matières premières les plus importantes: le charbon comme source d'énergie, l'acier comme

instrument de guerre. Selon Jean Monnet «toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible». Cinquante ans après on peut mesurer la justesse de cette affirmation.

Jean Monnet,
le premier président
de la Haute Autorité



Le Plan Schuman

Jean Monnet est un haut fonctionnaire, sans pouvoir politique. Il lui faut trouver une personnalité capable de faire passer son plan sur le plan politique. Il la trouve en la personne de Robert Schuman. Après avoir obtenu l'accord du gouvernement français et du chancelier Konrad Adenauer, Robert Schuman annonce, le 9 mai 1950, le plan à la presse internationale. La surprise est totale. Le côté «révolutionnaire» de l'initiative française n'échappe à personne.

L'Allemagne, l'Italie et les trois pays du Bénélux répondent à l'appel du 9 mai 1950. La Grande-Bretagne, très attachée au principe de la souveraineté nationale, n'est pas encore prête à entrer dans une Communauté supranationale - elle y entrera seulement en 1972.

Les négociations des 6 pays partenaires aboutissent au traité de Paris (1951) qui crée la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Celle-ci est la

base de la construction européenne qui conduit à l'actuelle Union Européenne. Les institutions élaborées alors forment les quatre colonnes sur lesquelles repose l'Europe communautaire de nos jours: encore la Haute Autorité, organe supranational (aujourd'hui la Commission); le Conseil des Ministres qui représente l'intérêt national; l'Assemblée commune (aujourd'hui le Parlement européen); la Cour de Justice.



La déclaration du 9 mai 1950

L'impulsion à l'unification de l'Europe est donnée avec le Plan Schuman, mais les obstacles à surmonter sont nombreux: la souveraineté nationale repose sur le système des Etats européens dont les intérêts sont souvent divergents. Ainsi, dès le départ, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le choix d'un siège pour les nouvelles institutions. Pour sortir de l'impasse, la ville de Luxembourg est choisie comme simple lieu de travail, siège provisoire.

Ainsi s'esquisse le rôle de Luxembourg comme siège européen à côté de Strasbourg, siège de l'Assemblée de la CECA. En 1958, Bruxelles s'y ajoutera avec la Communauté Economique Européenne (Marché commun). Ce n'est qu'en 1992 que le sommet d'Edimbourg donnera à cette répartition son caractère définitif. L'Union Européenne a une capitale éclatée.

La mise en place des institutions CECA
à Luxembourg (août 1952)



Robert Schuman et le Luxembourg

Robert Schuman est né le 29 juin 1886 à Luxembourg - Clausen d'un père originaire d'Evrange, (village lorrain situé près de la frontière luxembourgeoise face à Frisange), et d'une mère luxembourgeoise née à Bettembourg. A la maison on parle le luxembourgeois qui est donc la langue maternelle de Schuman. C'est à l'école primaire et au *Kolléisch* (Athénée) qu'il apprend l'allemand et le français.

Le petit Schuman, élève de l'Athénée en classe de III^e, (milieu de la 1^{ère} rangée).



Robert Schuman s'est dit très marqué par l'éducation reçue au Luxembourg. Voici ce qu'il dit des années passées à l'Athénée: «Nous étions, sur cette ligne de démarcation entre la France et l'Allemagne, dans la nécessité de mener de front la connaissance approfondie de deux

En tant que député il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain (juillet 1940), mais prend immédiatement ses distances. Il est arrêté par la Gestapo (septembre 1940), puis mis en résidence surveillée en Allemagne (avril 1941 - août 1942) d'où il s'évade pour entrer dans la clandestinité.

langues et de deux cultures; ceci compliquait singulièrement la tâche de nos maîtres et surchargeait les programmes. J'ai le sentiment qu'à aucun stade de ma vie je n'ai travaillé davantage, en profondeur autant que pour l'élargissement de mes connaissances». (1953)

En 1946, il devient ministre des Finances, en 1947 Président du Conseil (Premier Ministre), de juillet 1948 à janvier 1953 il est ministre des Affaires étrangères et de 1958 - 1960, président de l'Assemblée parlementaire européenne à Strasbourg. C'est au cours de ces années qu'il peut faire avancer la cause de l'unité européenne. Il meurt le 4 septembre 1963 dans sa maison à Scy-Chazelles près de Metz.

Du Plan Schuman il dira: «Et ass keen Zoufall, dass d'Idé vun enger Gemengschaft vun Stóhl, Eisen a Kuelen grad engem Lëtzebuenger Jong kom ass, dem seng Elteren erlieft hun, wat et heschit Krich ze hun». Or, l'on sait que l'idée de le CECA est venue de Jean Monnet. Peut-être Robert Schuman voulait-il simplement dire que par ses origines luxembourgeoises il était particulièrement bien préparé à l'accueillir et la faire sienne.



Plan Schuman